



**Syndicat Intercommunal du
Centre et du Sud de la Martinique**
Avenue des Ecoles - 97215 Rivière-Salée - Martinique
Tél : 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58
Site internet : www.sicsm.com

RAPPORT ANNUEL 2016

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié.

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes-rendus techniques du délégataire du service public de distribution d'eau potable ou transmises par lui ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage du SICSM.



TABLES DES MATIERES

Contenu

I.	Caractéristiques techniques du service.....	3
II.	La tarification et les recettes du service.....	15
III.	Les indicateurs de performance	18
IV.	Le financement des investissements (Source Service Finances).....	29
V.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	34
VI.	Récapitulatif des indicateurs de performance 2016-2015.....	35
VII.	ANNEXE.....	37

I. Caractéristiques techniques du service

A. Territoire desservi (Zone en vert sur la carte ci-dessous)

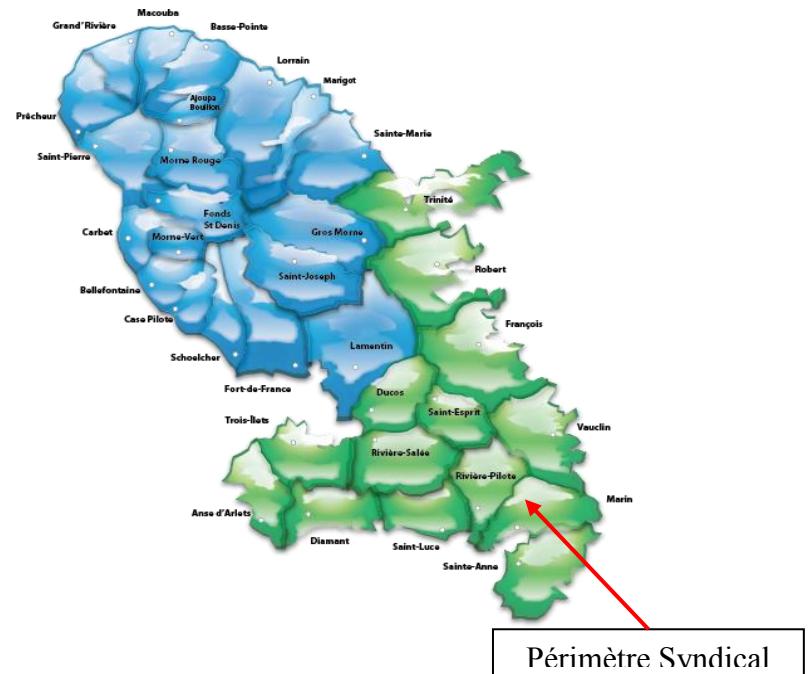
14 Communes sont desservies par le service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (Couleur verte sur la carte) :

- Anses-d'Arlet - Diamant - Ducos - François - Marin - Rivière-Pilote - Rivière-Salée
- Robert - Sainte-Anne - Sainte-Luce - Saint-Esprit - Trinité - Trois-ilets - Vauclin.

Un nouveau contrat d'affermage est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 pour une durée de 12 ans.

Une Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit au minimum 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.

NB : depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud a repris les compétences Eau et Assainissement. Les villes de La TRINITE et du ROBERT ont rejoint CAP NORD.



B. Nombre d'habitants desservis

1. Population du périmètre syndical

Le nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion est de **158 747** au dernier recensement de l'INSEE (Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2014) :

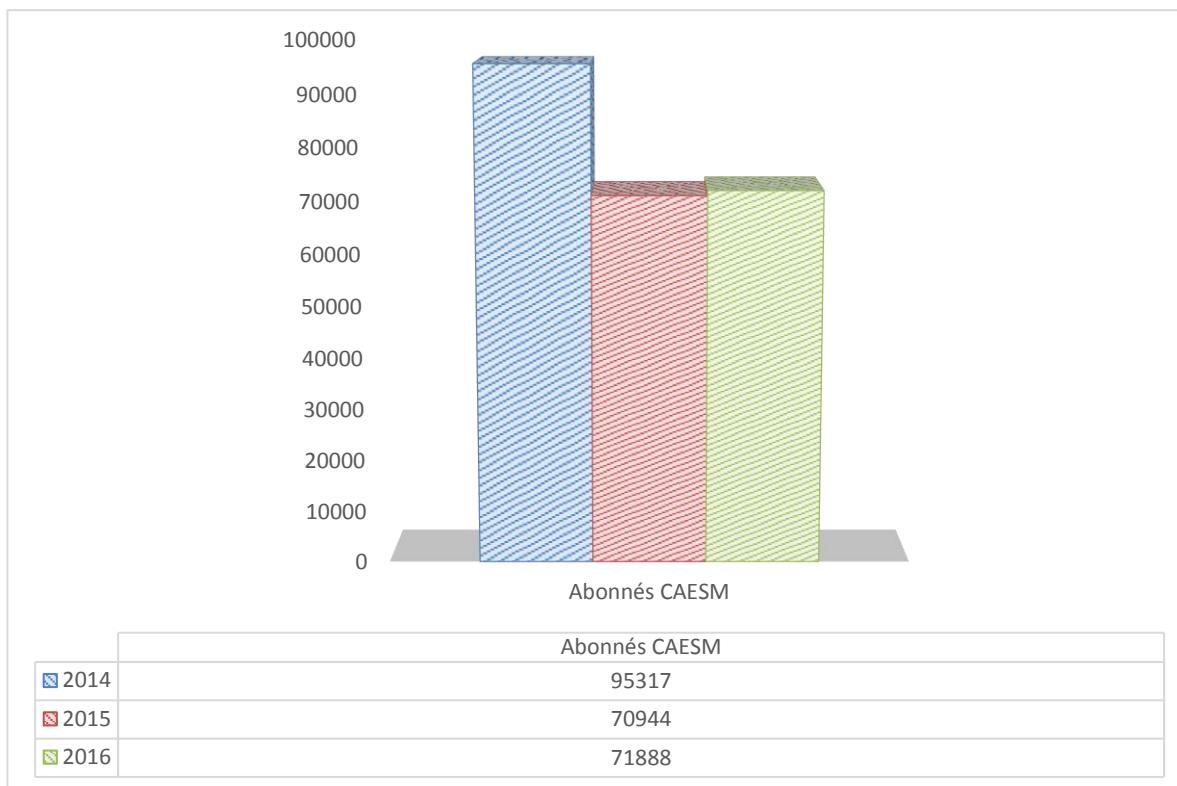
COMMUNES	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2015	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2016	Evolution 2016/2015	
			Valeur	%
Anses d'arlet	3 978	3 900	-78	-1,96%
Le Diamant	6 212	6 297	85	1,37%
Ducos	17 357	18 073	716	4,13%
Le François	18 615	18 220	-395	-2,12%
Le Marin	8 700	9 347	647	7,44%
Rivière Pilote	12 455	12 251	-204	-1,64%
Rivière Salée	13 021	12 740	-281	-2,16%
Le Robert	23 491	23 381	-110	-0,47%
Saint-Esprit	9 618	9 545	-73	-0,76%
Sainte-Anne	4 532	4 411	-121	-2,67%
Sainte-Luce	10 288	10 198	-90	-0,87%
La Trinité	13 502	13 206	-296	-2,19%
Les Trois îlets	7 808	7 922	114	1,46%
Le Vauclin	9 223	9 256	33	0,36%
TOTAL PERIMETRE SYNDICAL	158 800	158 747	-53	-0,03%

La population desservie (**158 747**) est quasiment stable entre 2015 et 2016. Elle représente 41% de la population totale de notre territoire Martinique.

2. Nombre d'abonnés au service

En 2016, le service compte **71 888** abonnés. Ils sont répartis comme suit (source SME) :

Abonnés particuliers	-
Clients domestiques	71 862
Clients municipaux * ¹	-
Clients industriels *	3
Clients collectivité *	23
Total	71 888



La diminution de **-25%** du nombre d'abonnés entre 2014 et 2015 correspond à la sortie des villes du Lamentin et de Saint-Joseph du périmètre syndical du SICSM.

On constate une sensible augmentation du nombre d'abonnés entre 2015 et 2016 correspondant à 932 abonnés.

¹ * Clients dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

Nombre d'abonnés desservis par commune pour les années 2012 à 2016

COMMUNE	Log. Insee 1999	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2016/2015	
							Nb	%
Agence Centre Nord								
LAMENTIN	13450	17 693	17 815	18 118	0	0	-	
SAINT-JOSEPH	5940	6 532	6 580	6 594	0	0	-	
FRANCOIS	7 196	7 648	7 700	7 803	7 849	7 945	96	
ROBERT (*)	6 823	7 665	7 798	7 855	7 921	8 106	185	
TRINITE	5 210	5 469	5 545	5 577	5 529	5 577	48	
Total	38 619	45 007	45 438	45 947	21 299	21628	329	1 ,54%
Agence Sud								
ANSE-D'ARLET	1 605	1 972	1 973	1 995	2 025	2 048	23	
DIAMANT	1 852	2 919	2 948	3 022	3 104	3 169	65	
TROIS-ILETS	2 559	3 686	3 691	3 795	3 829	3 901	72	
RIVIERE-SALEE	4 843	6 028	6 056	6 094	6 127	6 184	57	
DUCOS	5 579	7 491	7 619	7 673	7 697	7 811	114	
SAINT-ESPRIT	3 112	3 993	4 104	4 132	4 116	4 145	29	
MARIN	2 925	4 121	4 144	4 126	4 121	4 208	87	
RIVIERE-PILOTE	5 058	5 624	5 666	5 704	5 772	5 816	44	
SAINTE-LUCE	3 546	4 970	5 120	5 192	5 207	5 297	90	
SAINTE-ANNE	2 252	2 741	2 764	2 795	2 798	2 792	-6	
VAUCLIN	4 197	4 747	4 745	4 842	4 849	4 877	28	
Total	37 528	48 292	48 830	49 370	49 645	50 248	603	
TOTAL	76 147	93 299	94 268	95 317	70 944	71 876	932	-1 ,31%

Le tableau ci-dessus ne comporte pas : Borne de puisage : 10 ; Vente en gros : 2

* : Robert = INSEE moins estimation population Vert-Pré

Les abonnés des quartiers des communes suivantes appartenant au Syndicat ne font pas partie du service affermé :

- Robert : Vert-Pré,
- Trinité : Descossières, Bellevue, Maximin.

C. Les ressources

Les principaux points du prélèvement

L'alimentation en eau potable est principalement assurée à partir de trois ressources :

- Rivière Blanche, ressource principale (52,5% de la production en 2016)
 - Rivière Lézarde, (29,9% de la production en 2016)
 - Rivière Capot, un achat d'eau en gros à l'usine de VIVE exploité par la CTM (17,2 % de la production en 2016)
- Deux forages à Rivière Blanche, Commune de Saint-Joseph (le long de la route des gués) sont en attente d'autorisation d'exploitation.
- Achat d'eau limité effectué auprès de la SMDS (à partir du réseau du Syndicat des Communes du Nord Atlantique SCNA) via la SMDS pour 0,3% de la production.

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m ³)							
Mois	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total Achats d'eau	Total Production
Janvier	875 583	489 435	1 365 018	231 456	4 042	235 498	1 600 516
Février	810 737	462 540	1 273 277	264 068	3 646	267 714	1 540 991
Mars	861 331	485 354	1 346 685	314 556	4 322	318 878	1 665 563
Avril	835 048	493 735	1 328 783	259 817	3 793	263 610	1 592 393
Mai	843 080	510 252	1 353 332	295 006	3 890	298 896	1 652 228
Juin	842 432	494 522	1 336 954	200 364	3 875	204 239	1 541 193
Juillet	836 639	481 235	1 317 874	250 107	4 209	254 316	1 572 190
Aout	872 743	490 171	1 362 914	303 993	4 267	308 260	1 671 174
Septembre	826 897	462 637	1 289 534	333 615	5 076	338 691	1 628 225
Octobre	839 727	479 195	1 318 922	225 452	4 077	229 529	1 548 451
Novembre	783 378	460 447	1 243 825	345 664	3 606	349 270	1 593 095
Décembre	875 780	453 762	1 329 542	290 400	4 044	294 444	1 623 986
Total 2016	10 103 375	5 763 285	15 866 660	3 314 498	48 847	3 363 345	19 230 005
<i>part</i>	<i>52,5 %</i>	<i>29,9 %</i>	<i>82,5%</i>	<i>17,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>17,5%</i>	

Le volume total produit en 2016 est de 15 866 860 m³, le volume acheté est lui de 3 363 345 m³ soit un volume total de **19 230 205 m³**.

VARIATION DES DONNEES DES VOLUMES PRELEVES ENTRE 2015 ET 2016

Volumes prélevés	2015	2016	Ecart	
			En valeur	En %
Rivière Blanche	10 398 000	10 338 936	-59 064	-0,56%
Directoire	6 010 293	6 202 000	191 707	3,18%
TOTAL	16 408 293	16 540 936	132 643	0,80%

On constate que les volumes prélevés sont quasiment stable par rapport à 2015.

VARIATION DES DONNEES DE LA PRODUCTION TOTALE ENTRE 2015 ET 2016

	Rivière Blanche	Directoire	Total SICSM	Achat COSMY	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total Production
Total 2016	10 103 375	5 763 285	15 866 660	3 314 498	48 847	3 363 345	19 230 005
Rappel 2015	10 089 464	5 637 541	15 727 005	3 329 261	51 937	3 381 198	19 247 858
Variation 2016/2015	0,14%	2,18%	0,88%	-0,45%	-6%	-1%	-0,09%

On constate une sensible augmentation de 0,88% (139 655 m³) de la production totale hors achats.

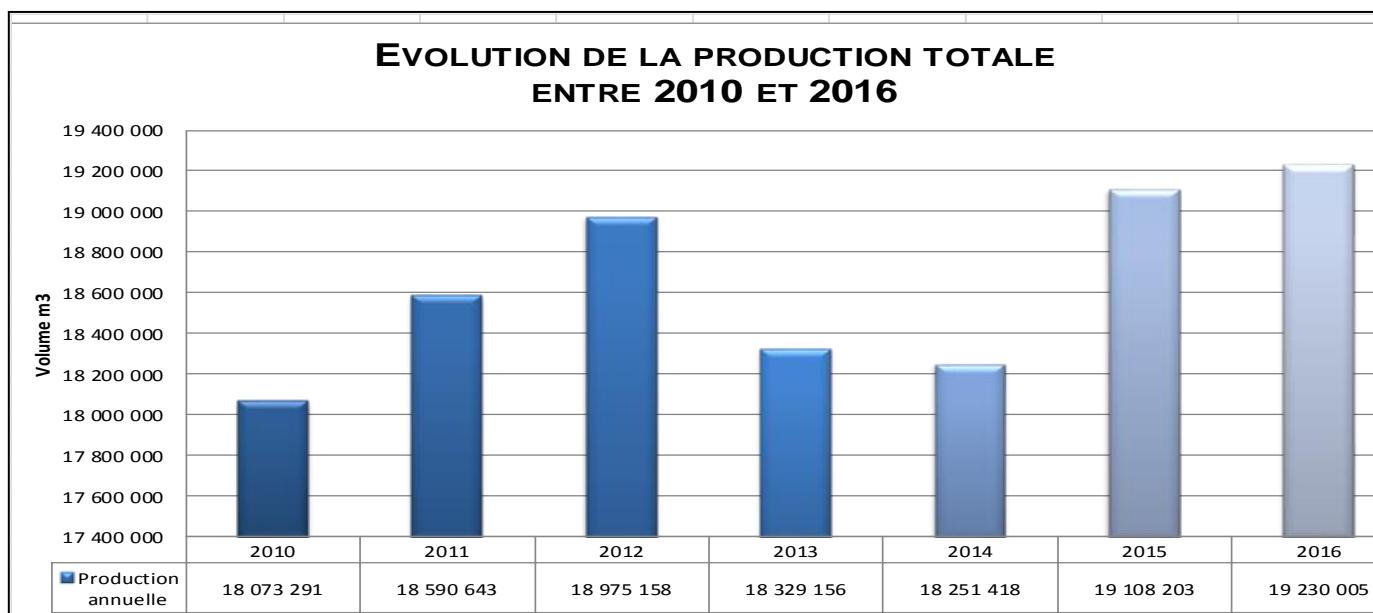
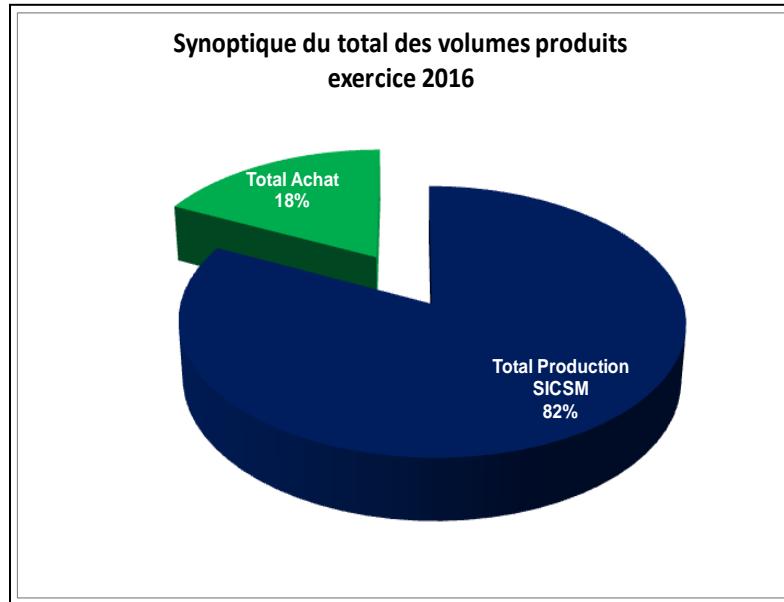
VARIATION DES DONNEES VOLUME PRELEVE, VOLUME PRODUIT ENTRE 2015 ET 2016

Libellé	2015	2016	Ecart	
			En valeur	En %
Volume prélevé	16 408 293	16 540 936	132 643	0,81%
Volume produit	15 727 005	15 866 660	139 655	0,89%
TOTAL	-681 288	-674 276	-7 012	-1,03%

Stabilité des volumes prélevés et produits par rapport à 2015

PART DES ACHATS DANS LE VOLUME
TOTAL PRODUIT

En 2016 les achats d'eau réalisés représentent 18% de la production totale.



On peut observer une production moyenne entre 2013 et 2015 de 18 562 925 m³.
 La production totale achats compris a augmenté de + 5,36% entre 2014 et 2016.

D. Volumes vendus(distribués) au cours de l'exercice 2016 (Source C.R.P SME-RPQS¹)

Une vente d'eau est réalisée en direction :

- SCNA pour alimenter le quartier Vert-Pré au Robert ;
- CACEM pour alimenter les Communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

Par ailleurs, les ventes d'eau concerne aussi :

	Volumes vendus (m³/an)
Aux abonnés domestiques	7 378 770
Aux abonnés collectivités/industriel (>6000m ³ /an)	591 164
Aux gros consommateurs domestiques	957 276

Variation des volumes vendus au cours des six dernières années

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes domestiques	10 420 235	10 596 094	10 265 491	9 228 849	8 160 286	7 378 770
Volumes Domestique *	121 268	102 074	86 043	163 223	13 145	957 276
Volumes industriels *	1 009 635	867 755	667 003	1 301 375	528 312	443 036
Volumes Logement / collectivités *	803 957	880 244	858 417	657 110	185 913	148 128
Total	12 355 095	12 446 167	11 876 954	11 350 557	8 887 656	8 927 209
Variation	- 2,6 %	+0,7 %	-4,57 %	- 4,4 %	-21,7%	+0,44%
<i>Consommation domestique unitaire (m³/an)</i>	111	114	109	96	115	116
<i>Consommation moyenne unitaire (m³/an)</i>	132	133	126	119	120	124

* gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

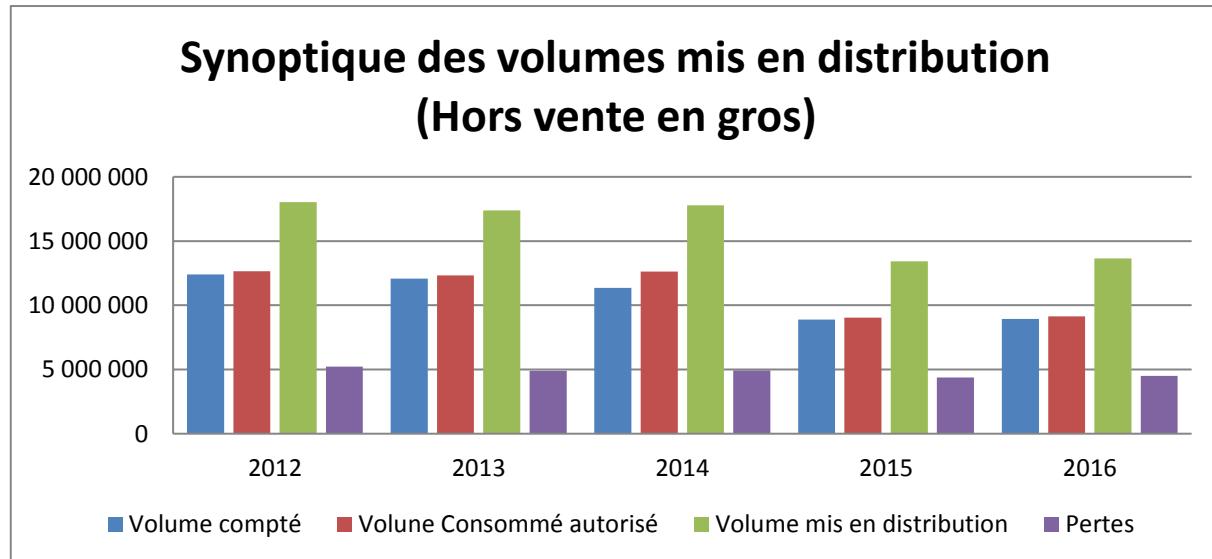
VARIATION DES VOLUMES VENDUS ENTRE 2015 ET 2016

	2015	2016	Ecart	
			En valeur	En %
Volumes domestiques	8 160 286	7 378 770	-781 516	-9,58%
Volumes Domestiques > 6 000 m³/an	13 145	957 276	944 131	72%
Volumes industriels	528 312	443 036	-85 276	-16,14%
Volumes Logements/Collectivités	185 913	148 128	-37 785	-20,32%
Total Gros Consommateurs	727 370	1 548 440	821 070	112,88%

On constate, d'une part, une baisse générale des volumes vendus aux abonnés domestiques, industriels et collectivités et, d'autre part, une augmentation de + 72% des volumes vendus aux gros consommateurs.

Cette situation s'explique tout d'abord par la sortie des deux communes Lamentin et Saint-Joseph du périmètre syndical mais aussi par un changement de comportement dans la consommation d'eau (Souci d'économie ; Utilisation de récupérateur d'eau de pluie...).

Entre 2015 et 2016, le total du volume vendu est en légère hausse (+0,44%). Cette hausse est davantage observée et de manière significative pour les volumes vendus aux gros consommateurs > 6000 m³/an.



E. Le réseau

La longueur totale du réseau est de 1 622 kilomètres (hors branchements).

Evolution du linéaire de canalisations de desserte (km)							
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
conduites de réseau	2 033	2 062	2 073	2 113	2 133	1614	1 622
branchements	638	645	654	660	666	672	440
total	2 671	2 707	2 727	2 773	2 799	2 286	2 062

Pyramide des compteurs de vente d'eau

Au 31/12/2016 la répartition des compteurs de vente d'eau aux abonnés par année et par diamètre est la suivante :

Année / Diamètre	< 1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
15	2121	580	1763	1990	3135	4493	4085	2760	2654	3167	2114	7327	8501	4986	5525	7089	5703	4316	72309
20	39	11	15	18	25	21	32	24	14	11	13	15	18	49	46	198	45	31	625
30	16	2	2	7	13	8	17	23	26	20	13	10	17	25	22	62	30	12	325
40	17	1	3	1	14	9	14	15	18	21	14	31	23	34	23	73	27	24	362
60	8			1	1		3	2	2	4	2	1	1	4	16	22	22	17	106
80		1			2		2	2	3	5	3	1	2	5	6	2	9	2	45
100	3				1			3	3		2	2	4	2			2	22	
150	1													1				2	
200														1				1	
999																			
Total par année	2205	595	1783	2017	3190	4532	4153	2826	2720	3231	2159	7387	8564	5108	5641	7446	5836	4404	73797

On peut noter qu'environ 71% du parc de compteurs a moins de 10 ans (tous diamètres confondus). Par ailleurs, pour 2016, le total des compteurs renouvelés est de 3 174 ([RAD SME](#)).

F. Les réservoirs

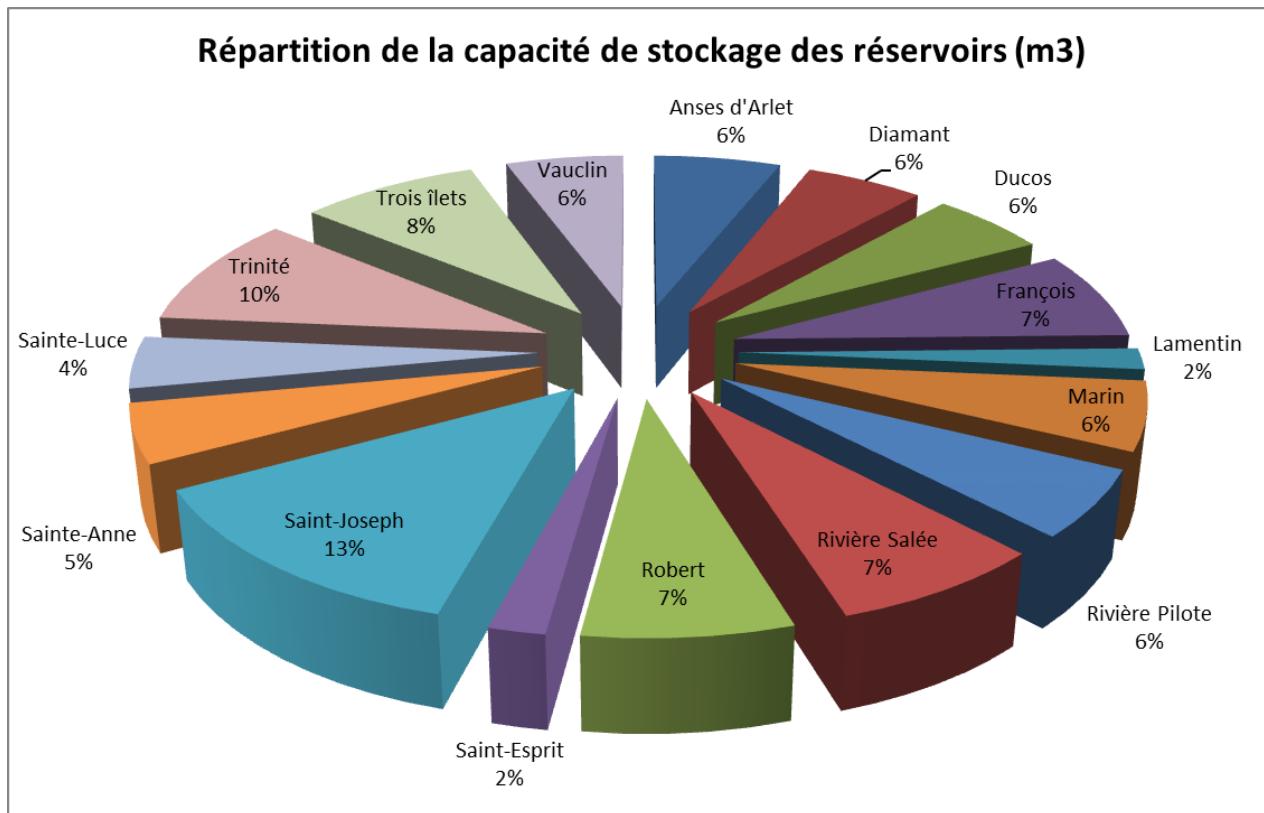
Au 31 décembre 2016 le service compte 126 réservoirs pour une **capacité globale totale de stockage de 71 330 m³**.

On peut dire que la collectivité dispose d'une réserve de moins de trois jours pour desservir ses 71 888 abonnés.

La collectivité envisage la construction de nouveaux réservoirs à long terme :

- Morne WAN, commune de Rivière Pilote ;
- Morne Pitault, commune de Ducos ;
- Morne Vent, commune de Rivière Pilote ;
- L'Epinay, commune de Sainte Luce.

Ces projets devraient permettre de renforcer la capacité globale de stockage.



II. La tarification et les recettes du service

A. La tarification

1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Au 01 janvier 2017

Consommation par tranche et par semestre	Prix Actualisé
Part du délégataire	
0 - 25 m ³	1,0694
26 - 50 m ³	1,4991
51 - 3000 m ³	1,4491
3001 - 6000 m ³	1,4991
6001 - 12000 m ³	1,4991
12001 - 24000 m ³	1,4991
Au-delà de 24000 m ³	1,4991
Part de la collectivité	
0 - 25 m ³	0,6083
26 - 50 m ³	0,6083
51 - 3000 m ³	0,6403
3001 - 6000 m ³	0,6075
6001 - 12000 m ³	0,2527
12001 - 24000 m ³	0,6173
Au-delà de 24000 m ³	0,4261

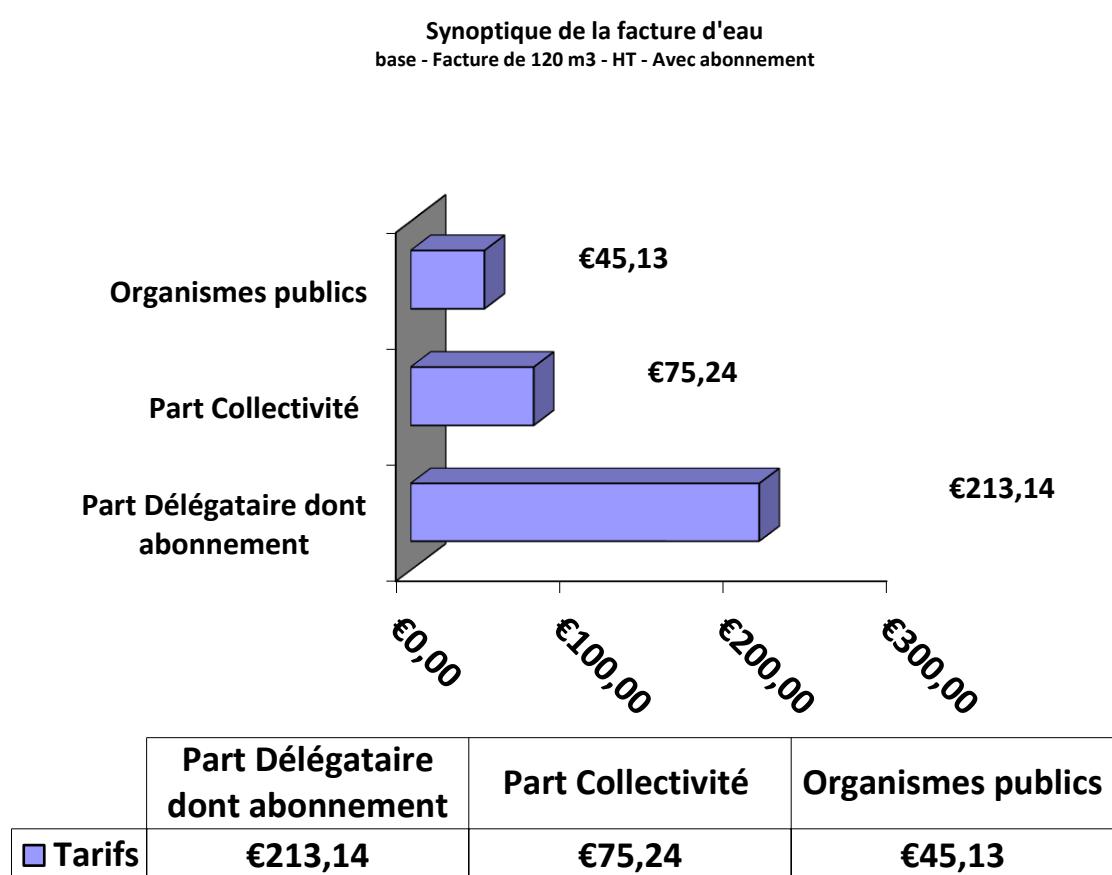
Organismes Publics

Redevance pollution (ODE)	0,2500
Redevance Préservation ressource EAU(ODE)	0,0850
Droit additionnel à l'octroi de mer (CTM)	1,5%
TVA (Trésor Public)	2,1%

2. La facture d'eau

Trois grandes composantes de la facture d'eau :

- Part du délégataire (S.M.E)
- Part de la collectivité (CAESM)
- Part des organismes publics (O.D.E, CTM)



FACTURE D'EAU TYPE (source RAD 2016)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m³/an) sont :

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2017

	m ³	Prix unitaire 2017	Montant 2017	Prix unitaire 2016	Montant 2016	Evolution 2017/2016
SERVICE EAU POTABLE						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		21,99	43,98	22,05	44,10	-0,3%
Consommation						
de 0 à 25 m ³	25	1,0694	26,74	1,0724	26,81	-0,3%
de 26 à 50 m ³	25	1,4991	37,48	1,5033	37,58	-0,3%
de 51 à 3000 m ³	70	1,4991	104,94	1,5033	105,23	-0,3%
Part de la Collectivité						
Consommation						
de 0 à 25 m ³	25	0,6083	15,21	0,6083	15,21	
de 26 à 50 m ³	25	0,6083	15,21	0,6083	15,21	
de 51 à 3000 m ³	70	0,6403	44,82	0,6403	44,82	
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,2500	30,00	
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,0850	10,20	0,1250	15,00	-32,0%
Octroi de Mer Régional			4,93		5,01	-1,6%
Sous-total hors TVA			333,51		338,97	-1,6%
TVA à 2,1 %			6,90		7,01	-1,6%
Total TTC			340,41		345,98	-1,6%
m³ TTC			2,84		2,88	-1,6%
m³ TTC hors abonnement			2,46		2,51	-1,8%

B. Les recettes du service (Source service Finances CAESM)

Part collectivité sur le prix de l'eau	Année 2016
Surtaxe reversée au SICSM (Non comprise vente d'eau à la CACEM)	6 231 437,10 €
TVA reversée au SICSM	542 454,74 €
Produits exceptionnels	-

III. Les indicateurs de performance

L'ONEMA (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) a réalisé son premier rapport paru en février 2012. Il a été établi à partir des données disponibles dans la base de l'observatoire au mois d'octobre 2011 : 4 214 services d'eau potable et 4 281 services d'assainissement collectif, couvrant respectivement 70% de la population pour l'eau et 59% pour l'assainissement collectif.

Par ailleurs, un portail documentaire (www.eaufrance.fr) permet de consulter les indicateurs de performance pour l'eau potable et l'assainissement à l'échelle nationale. Les données peuvent être consultées, puisqu'elles sont mises à jour progressivement depuis l'année 2011.

Ces informations permettent d'apprécier la situation du service de l'eau et de l'assainissement collectif par rapport à des valeurs moyennes.

A. La qualité des eaux distribuées

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur ²
Microbiologie (source RAD 2016)	99,6 %
Paramètres physico-chimiques (source RAD 2016)	100 %

Ces paramètres portent sur les eaux distribuées et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Avec un indicateur à 99,6% et l'autre à 100 %, on peut dire que l'eau distribuée par la collectivité répond aux normes de potabilité. La potabilité de l'eau est définie au regard de toute une série de paramètres :

- des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...);
- des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides... ;
- des indicateurs de radioactivité ;
- des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés.

La SME assure en complément du contrôle sanitaire des autorités de l'Etat (ARS), un autocontrôle permanent de la qualité de l'eau.

² Synthèse des analyses Production et Distribution (source Société Martiniquaise des Eaux - SME)

Ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des contrôles réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée :

	Réseau de distribution	Surveillance aléatoire autocontrôle (SME)	Production SICSM
Microbiologie et Physico-chimique	267	1 880	54

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité sont les suivantes (**source ARS**) :

- ◆ Aluminium (il s'agit d'analyses réalisées sur des canalisations vieillissantes avec peu de passage d'eau).
- ◆ La chlordécone (Dépassement ponctuel de la valeur réglementaire n'ayant pas justifié de mesures de restriction d'usage)

B. Connaissance et gestion patrimoniale

Depuis 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est le P 103.2B (Source SME)

Rappel :

Finalité

Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Règles de calcul

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable

- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Pour la partie « A » le nombre de points est de 15.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.(VP.239)

- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)

- De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.**

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

- De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.** Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Pour la partie « B » le nombre de points est de 30.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux

- 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;

(Seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)

- **10 points (VP.245)** : Un document mentionne pour chaque branchements les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; **(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)**
- **10 points (VP.246)** : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- **10 points (VP.247)** : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- **10 points (VP.248)** : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- **5 points (VP.249)** : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Pour la partie « C » le nombre de points est de 45.

La connaissance et la gestion patrimoniales sont une problématique centrale de la politique des services publics d'eau. Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale.

Le SICSM doit poursuivre ses efforts pour l'amélioration de cette donnée.

L'indice pour 2016 est de : **95/120 points**

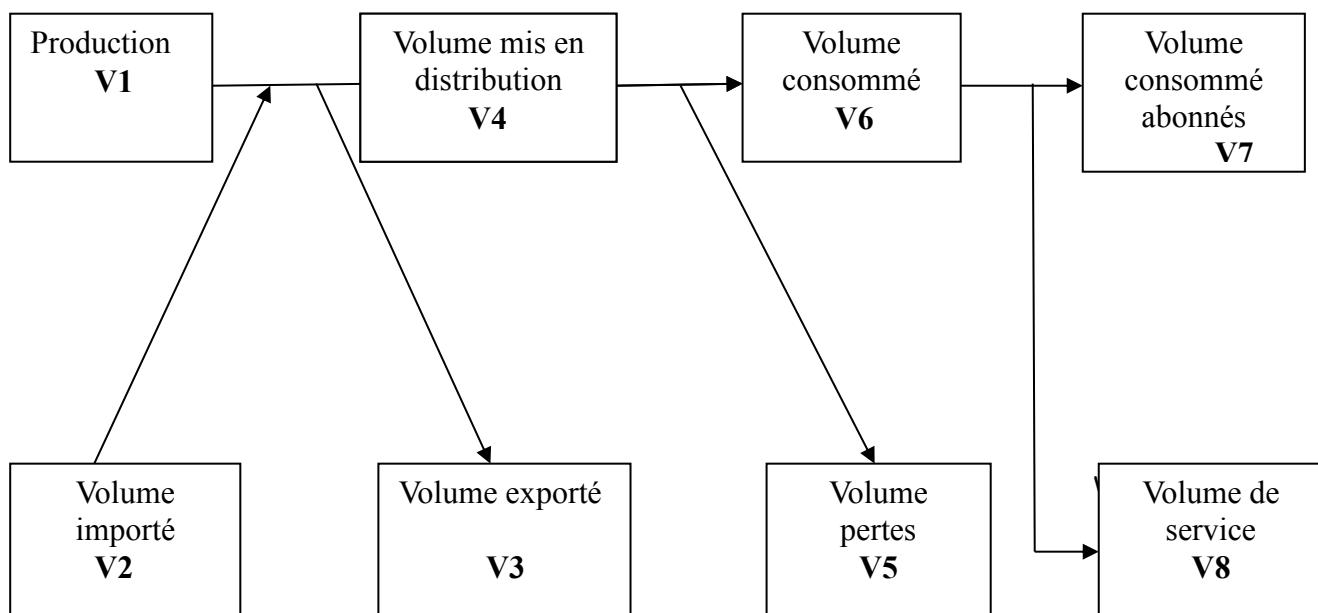
Pour mémoire en 2015 il était de : **90/120 points**

C. Le rendement du réseau – P 104.3 (chiffres source SME)

Volume produit (V1)	15 866 660
Volume importé (V2)	3 363 345
Volume exporté (V3)	5 579 920
Volume mis en distribution (V4)	13 650 085
Volume de pertes (V5)	4 537 268
Volume total consommé (V6)	9 142 620
Volume consommé par les abonnés (V7)	8 927 209
Volume de service du réseau (V8)	101 716
Rendement du réseau	75,4%

Le rendement du réseau a été calculé de la façon suivante :

$$Rdt = \frac{(V6 + V3)}{(V1 + V2)}$$

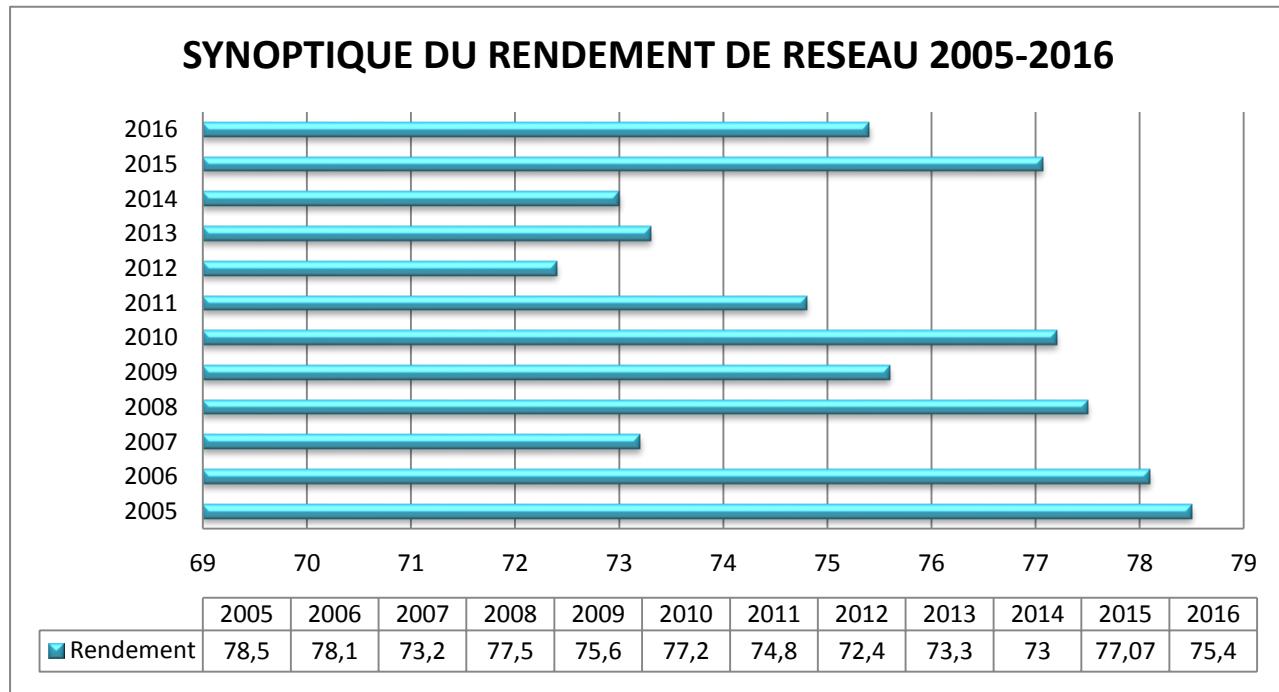


Le rendement contractuel de 75%, exigible depuis le 1^{er} avril 2015, n'est pas possible tant que les compteurs de vente d'eau en gros à la CACEM ne sont pas installés (Article 21.2 du contrat de Délégation de Service Public Eau).

- **Volume produit (V1)** : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distributions
- **Volume importé (V2)** : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
- **Volume exporté (V3)** : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
- **Volume mis en distribution (V4)** : se calcule de la façon suivante :

$$(V1 + V2) - V3$$
- **Volume de pertes** : se calcule en faisant $V6 - V4$
- **Volume consommé pour les abonnés (V7)** : ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés
- **Volume de service du réseau (V8)** : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages.....), ce volume est un volume estimé

Graphique de la variation des rendements depuis 2005



Le 1^{er} rapport de l'ONEMA basé sur une analyse des données de 2009 montre un rendement moyen de 76%. La collectivité affiche en 2016 un rendement de 75,4%.

La réduction des fuites reste donc une des priorités pour la collectivité.

Cet indice ne peut toutefois seul refléter la performance et la qualité de gestion du réseau. Il doit être mis en regard de l'indice linéaire de pertes qui permet de connaître les pertes en eau par km de canalisation.

D. Indice linéaire des volumes non comptés

Se calcule de la façon suivante :

$$Ic = (V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

$$\text{Soit } Ic = (13\ 650\ 085 - 8\ 927\ 209) / (365 \times 1\ 622)$$

Ic = 7,98 m³/km/jour

Cet indice informe sur l'amélioration de la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il évalue, en rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Enfin, il faut noter qu'il diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuite. Il lui est toujours supérieur.

Pour mémoire en 2013, l'indice pour la France entière était de 3,8 m³/Km/j.

E. Indice linéaire de pertes en réseau (non contractuel)

L'indice linéaire de perte en réseau est de : **7,61m³/jour/km pour 2016**, pour mémoire en 2015 il était de : 7,44 m³/jour/km.

Il a été calculé de la façon suivante :

$$\text{ilp} = (V4 - V6) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

Soit $\text{ilp} = (13\ 650\ 085 - 9\ 142\ 620) / (365 \times 1622)$

La collectivité poursuit sa politique de maintenance et de renouvellement visant à lutter contre les fuites d'eau en réseau. Cette indice permet de connaître les pertes en eau par kilomètre de canalisation.

La moyenne nationale présentée en 2013 par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est : 3,4 m³/Km/J.

La collectivité doit porter l'accent sur la recherche de fuites ainsi que sur les vols d'eau .

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

$$\text{Tr} = 0,64 \%$$

Le calcul

Ln = linéaire de réseau remplacé l'année n.

$$\text{Tr} = ((\text{Ln} + \text{Ln} - 1 + \text{Ln} - 2 + \text{Ln} - 3 + \text{Ln} - 4) / 5) / (\text{linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le taux moyen estimé au niveau National était en 2013 de **0,43**.

G. Protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de : **80 %** alors que pour mémoire la moyenne Nationale en 2013 était de 75.9 %.

La collectivité poursuit son action dans le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource en eau.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en Préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

En 2016 cet indice est de 15,8 /1000 abonnés³, la moyenne nationale est de 1,97 pour 1000 abonnés.

La collectivité reste attentive aux moyens mis en œuvre par le fermier pour améliorer la performance de la gestion et de l'exploitation des réseaux, mais aussi aux efforts faits en direction des abonnés.

Cet indicateur recense le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il participe par conséquent à l'évaluation de la bonne qualité de service à l'usager.

³ Source Société Martiniquaise des Eaux

I. Les délais d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (source SME)

24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés). Nous n'avons pas trouvé d'éléments comparatifs.

J. L'extinction de la dette (source : Service Finances CAESM)

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de **2 080 347 €**. L'épargne brute est de **2 751 788 €**. La capacité de désendettement = Encours de la dette/Epargne Brute = **0,75** ans (soit 9 mois). Le seuil de vigilance s'établirait à 10-11 ans.

Au niveau national pour les services de l'eau la moyenne est de 3,5 an.

K. Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2016 (Source SME)

Il est de **5,9%** hors vente en gros CACEM et de **9,9%** avec vente en gros CACEM alors que la moyenne nationale est de 2,12%.

L. La gestion des réclamations (Source SME)

Elle est de **6,44/1000 abonnés** alors que la moyenne nationale est de 2,6 pour 1000 abonnés. Il faut noter que cet indice était de 7,2/1000abonnés en 2015

IV. Le financement des investissements (Source Service Finances)

A. Les travaux engagés pendant l'exercice

Travaux réalisés par le Fermier(SME) en 2016 :

Les travaux réalisés au cours de l'exercice 2016 pour un montant de **1 374 k€** ont consisté en :

- Des travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine visible de la collectivité.
- Des travaux d'équipement hydraulique du réseau.
- Des travaux de renouvellement des compteurs.

Pour les travaux de renouvellement :

Les principales opérations de renouvellement réalisées en 2016 concernent :

- Les équipements électromécaniques, l'hydraulique, vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, comptage et télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures des usines, stations de pompage et réservoirs.
- Les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion de travaux particuliers.

Pour les travaux d'amélioration faits par la collectivité :

- L'amélioration des installations de stockage et de pompage du SICSM :
 - L'accès aux ouvrages ;
 - Leur sécurisation (pose de clôtures et de portails) ;
 - Le secours des stations de pompages par groupes électrogènes en cas de coupure prolongée de l'alimentation électrique.

Eléments Financiers pour 2016(source : Service Finances CAESM)

La Surtaxe ainsi que la TVA reversée au SICSM par le fermier pour l'année 2016 :

- Surtaxe : **6 231 437 €**
- TVA : **542 454 €**

Pour le suivi du fonds de renouvellement, le montant des travaux réalisés pour l'année 2016 est de : **1 373 718 €**.

Travaux réalisés par le SICSM en 2016:

en Euros	
Réalisés pour l'exercice 2016	15 927 601 €

Il s'agit pour l'essentiel des travaux suivants :

- Structures (réhabilitation usines, renforcement adduction, réservoir) : **7 874 204 €**
- Qualité, ressources, Frais d'études (Forage, Périmètres de Protection): **703 129 €**
- Extensions : **7 350 268 €**

Total : 221,55 € par abonné/an (Nbre d'abonnés : 71 888)

Travaux et subventions

Montants des subventions	2 342 824 €
Montant des crédits d'investissement	8 767 797 €

B. La dette (source : Service Finances CAESM)

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours de la dette au 31 décembre 2016	2 080 347 €
Montant remboursé durant l'exercice	265 387 €
* Dont capital	190 463 €
* Dont intérêts	74 924 €

Amortissement (source : Service Finances CAESM)

Montant amorti sur l'exercice	
Total	4 049 018 €
Dont Réseaux	3 410 946 €

C. Les projets et les travaux (source : Service Finances CAESM)

Travaux prévus par le SICSM en 2016:

	en Euros
Budgétisés pour l'exercice 2016	10 774 453,61

Programme des travaux pour 2017:

- *Structures (réhabilitation, renforcement, réservoir...) : 5 200 000 €, soit 72,33€/abonné/an*
- *Frais d'insertion /Frais d'étude :*
 - Qualité, ressources, divers (Forage, périmètres de protection, chloration déportée, diagnostic réseaux, traitement boues Rivière Blanche, déplacement) : **785 352,18 €, soit 10,92 € par abonné/an.**
- *Extensions 8 145 845,93 €, soit 113,31 € par abonné/an*

Total : 196,56 € par abonné/an.

D. Le programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel d'investissement du SICSM prévoit la réalisation de travaux notamment de :

- Construction d'ouvrages (réservoirs) ;
- Recherche en eau ;
- Modélisation de réseaux ;
- Réhabilitation, de renforcement de réseaux, de déplacement et d'extension de réseaux.

A l'horizon 2018 :

Année 2016 – 10 036 044,50 €

Année 2017 – 13 700 207,63 €

Le PPI n'a pas été révisé en 2016 (PPI 2015 en annexe).

V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Abandon de créances ou des versements à un fonds de solidarité

(source :SME)

0,4390 € au niveau national le montant en 2013 était de 0,0108 €/m3.

B. La coopération décentralisée

Sans objet.

VI. Récapitulatif des indicateurs de performance 2016

Réf/Ind	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2015	Evolution
158				
D101.0	Nombre d'habitants desservis	158 747	158 800	-0,03%
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 1/01/2016	2,84 €	2,79€	1,8%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Hors Samedi et jours fériés)	24 Heures	24 heures	-
Indicateurs de performances				
P101.1	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	99,6%	100%	-0,7%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	100%	99%	-0,4%
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	80%	60%	33,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95/120	90/120	5,5%
P104.3	Rendement du réseau	75,4 %	77 %	-2 %
P106.3	Indice linéaire de pertes	7,61 m ³ /km/j	7,33m ³ /km/j	3,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,91 m ³ /km/j	7,7m ³ /km/j	2,7 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors branchements)	0,64%	0,64%	-
P109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	3 919 407 €/m ³	0,0018€/m ³	-

Récapitulatif des indicateurs de performance 2016(suite)

Réf/Ind	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2015	Evolution
Autres indicateurs				
P151.1	Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmé	15,8/1000 abonnés	25,6/1000 abonnés	-38,3%
P152.1	Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette (An)	0,75	0,45	66,6%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau 2016	5,9%	6,37%	-7,4%
P155.1	Taux de réclamations	6,44/1000 abonnées	7,2/1000 abonnés	-10,5%

VII. ANNEXE

**Programme pluriannuel de travaux
Qualité de l'eau du robinet A.R.S
Population INSEE**

Extraits de délibérations du SICSM

- **Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable**
- **APCP Budget Eau Potable 2015**

Programme pluriannuel de travaux

N° OPERATION	LIBELLE	AP	Réalisé	2015	2016	2017	2018
1 117	DUOS CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 3000 m3 A COURBAIL	2 216 000,00	18 995,88	30 000,00	30 000,00		2 157 000,12
2 12-10	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1000 m3 à Nôtre Acajou	1 400 000,00	3 424,91				1 395 575,09
3 12-11	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1000 m3 à Nôtre Franc	1 000 000,00					1 000 000,00
4 11-34	RIVIERE SALEE Renforcement des chaînes de Morne Honoré et de l'Epinay	1 200 000,00	11 384,04	357 000,00			841 615,96
5 10-02	SICSM - Recherche en eau	821 000,00	0,00	50 000,00			771 000,00
6 123	RIVIERE-SALEE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 1000 m3 A COURBAIL	1 154 300,00	508 988,17	0,00			645 311,83
7 11-49	RECAP EXT RX AEP 2012	3 149 269,83	613 028,69	1 911 747,43			624 493,71
8 11-29	SAINT-JOSEPH Réfection des Ghés et mise en place de dispositifs de franchissement pour la faune aquatique	3 000 000,00	30 273,46	2 365 000,00			604 726,54
9 09-10	ROBERT - Construction d'un nouveau réservoir d'environ 400 m3 au quartier Duchêne	544 500,00					544 500,00
10 13-01	SICSM - Extensions 2013	1 934 100,00	28 397,95	1 470 000,00			435 702,05
12 11-24	TRÔS-ILETS Renforcement de la chaîne de pompage de La Ferme	1 735 000,00	1 122 922,40	357 030,00			255 077,60
13 12-08	DIAMANT - renforcement de l'adduction du réservoir de l'Anse Cañard	1 226 050,00	18 988,98	1 085 000,00			122 061,02
14 11-03	SICSM - Bureaux monétiques	676 523,03	21 684,23	546 523,03			58 315,77
15 -	MUSÉE EN PLACE DE VANNES MOTORISÉES ET DE DÉBUTMÈTRES SUR LE TERRITOIRE DU SICSM	1 500 000,00		49 500,00	1 450 500,00		
16 09-13	RIVIERE-SALEE - Construction d'un nouveau réservoir de 1000 m3 à Fond Massen	1 132 500,00	20 015,93	20 385,00			1 110 099,07
17 62	SAINT-JOSEPH Couverture de l'Usine de Rivière-Blanche	1 146 423,00	23 866,81	25 000,00	1 097 556,19		
18 93	RIVIERE-PILOTE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 750 m3 A MORNE WAN	1 146 245,00	50 725,74	22 695,65	1 072 823,61		
19 11-15	SAINT-JOSEPH Renforcement de l'adduction carrière Liaison SP Presqu'ile- Barde	4 500 000,00	50 734,18	40 000,00	4 409 265,82		
20 12-03	SAINT JOSEPH - Affaire MASSE	153 000,00	0,00	153 000,00			
21 103	LAMENTIN CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 4000 A 6000 m3 A DIRECTOIRE	2 695 154,41	55 029,96	40 427,32	1 347 577,21	1 252 119,93	
22 15-01	SICSM - Renforcements, déplacements et extensions 2015 sur l'ensemble du territoire	3 000 000,00		99 000,00	2 901 000,00		
23 09-32	RIVIERE-PILOTE, SAINT-ESPRIT et VAUCIN Renforcement de la distribution des points hauts	2 739 160,00	22 930,96	90 392,28	1 369 580,00	1 256 256,76	
24 62	ROBERT CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 10 000 m3 A L'ESTRADE	4 799 615,00	3 398,30	115 150,76	2 399 807,90	2 281 218,54	
25 121	RIVIERE-PILOTE RENFORCEMENT DE L'ADDUCTION DE L'ANSE FIGUER	2 366 000,00	14 267,75	2 351 732,25			
26 88	SICSM - MODÉLISATION RESAUX AEP	704 000,00	151 428,34	200 000,00	352 571,65		
27 14-01	SICSM - Renforcements, déplacements et extensions 2014 sur l'ensemble du territoire	5 045 000,00	0,00	166 465,00	4 878 515,00		
28 52	RIVIERE-PILOTE CONSTRUCTION DU RESERVOIR MORNE VENT	2 650 000,00	136 845,08	35 000,00	2 478 154,97		
29 102	DUOS CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 1500 m3 A MORNE PITAULT	2 320 000,00	16 586,67	175 900,00	1 150 000,00	957 513,33	
30 11-21	LAMENTIN - Renforcement de l'adduction carrière Liaison Union Bac Coco	4 800 000,00	206 886,61	37 500,00	4 555 613,39		
31 11-15	DUOS Renforcement de l'adduction carrière Liaison Bac Coco - Petit Bourg	9 000 000,00	50 734,38	74 250,00	222 750,00	4 500 000,00	4 152 258,65
32 122	SAINTE-LUCE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 2000 m3 A L'EPINAY	2 186 000,00	411 684,09	39 348,00	70 000,00	1 093 000,00	571 657,00
33 11-01	SAINT-JOSEPH Extension AEP 2010 Bois du Parc	1 074 170,46	110 000,00				
34 128	SICSM GROUPES ELECTROGENES ET ARMOIRES	1 944 751,76	45 745,94	1 533 750,00	265 255,82		
35	TRANSFERT DES OPERATIONS DU FONDS DE TRAVAUX	3 100 000,00		600 000,00	1 250 000,00		
	TOTAL	77 898 762,98	4 585 139,56	14 151 826,72	31 300 971,16	13 700 207,63	14 460 617,00

 Accusé de réception en préfecture
 972-259720035-20150602-37-2015-DE
 Date de télétransmission : 09/06/2015
 Date de réception : 09/06/2015
 Préfecture : 08/06/2015

Qualité de l'eau du robinet A.R.S

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Lézarde, de la Rivière Capot et de la Rivière Blanche. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les Stations de Directoire, Vivé et Rivière Blanche (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

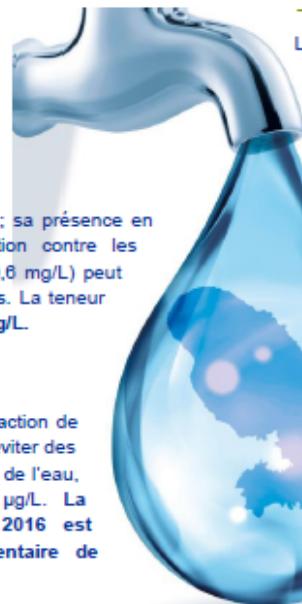
- 18 au niveau du captage,
- 72 au niveau de l'installation de traitement,
- 105 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ($> 0,6 \text{ mg/L}$) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de $0,36 \text{ mg/L}$.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L . La moyenne de 15 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L .

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de $1,48 \text{ mg/L}$.

- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de 75 µg/L et 96% des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de $0,1 \text{ µg/L}$ permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés: ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. 4 molécules (herbicides, insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de station Vivé. La valeur réglementaire de $0,1 \text{ µg/L}$ a toujours été respectée au robinet.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur Internet :
<http://ars.martinique.sante.ouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.ouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-notable.html> pour les analyses de votre secteur en direct.

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.).
L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).

Agence Régionale de Santé de Martinique - Centre d'affaires Agora - Zac de l'Etang Z'Abrikots - CS 80656 - 97 263 Fort de France
Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2016 - SUD CARAÏBE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Blanche, de la Rivière Lézarde et de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les Stations de Rivière Blanche, Directoire et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

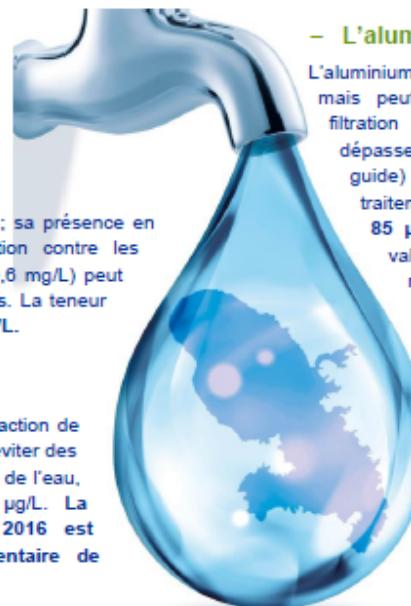
- 30 au niveau du captage,
- 72 au niveau de l'installation de traitement,
- 123 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, 99% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de 85 µg/L et 97% des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ($> 0,6$ mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de 0,3 mg/L.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 14 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de 1,48 mg/L.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. 4 molécules (herbicides, insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.).
L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

Agence Régionale de Santé de Martinique - Centre d'affaires Agora - Zac de l'Etang Z'abricots - CS 80656 - 97 263 Fort de France
Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

Population INSEE

972 - DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2014

Arrondissement	CODE		COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
	Arrondissement	Canton				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2	201	L'Ajoupa-Bouillon		1 902	1 871	31
3	202	Les Anses-d'Arlet		3 900	3 841	59
2	203	Basse-Pointe		3 592	3 521	71
4	234	Bellefontaine		1 678	1 593	85
4	204	Le Garbet		3 793	3 747	46
4	205	Case-Pilote		4 531	4 464	67
3	206	Le Diamant		6 297	6 143	154
3	207	Ducos		18 073	17 788	307
4	208	Fonds-Saint-Denis		812	802	10
1	209	FORT-DE-FRANCE		84 696	83 651	1 045
3	210	Le François		18 220	17 835	385
2	211	Grand'Rivière		641	634	7
2	212	Gros-Morne		9 950	9 837	113
1	213	Le Lamentin		40 696	39 926	770
2	214	Le Lorrain		7 186	7 082	104
2	215	Macouria		1 101	1 089	12
2	216	Le Marigot		3 433	3 384	39
3	217	LE MARIN		9 347	8 883	464
4	218	Le Morne-Rouge		5 157	5 057	100
4	233	Le Morne-Vert		1 893	1 872	21
4	219	Le Prêcheur		1 567	1 541	26
3	220	Rivière-Pilote		12 251	12 149	102
3	221	Rivière-Salée		12 740	12 467	273
2	222	Le Robert		23 381	23 194	187
3	223	Saint-Esprit		9 545	9 452	93
1	224	Saint-Joseph		17 276	16 976	300
4	225	SAINT-PIERRE		4 286	4 229	57
3	226	Sainte-Anne		4 411	4 318	93
3	227	Sainte-Luce		10 198	9 900	298
2	228	Sainte-Marie		17 045	16 820	225
1	229	Schoelcher		20 270	19 945	325
2	230	LA TRINITÉ		13 206	12 973	233
3	231	Les Trois-Îlets		7 922	7 811	111
3	232	Le Vauclin		9 256	9 128	128

Autres Annexes

- **Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable**
- **Règlement de service de l'eau potable**